



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/03/2023

Le lundi vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-deux, à 18.h 00. Le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Olivier JONQUIERE,

Léo GERVILLE-REACHE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Véronique PARSAT, Pascal OLIVARES

Pouvoirs : Eric NICOINE à Olivier JONQUIERE

A été désigné secrétaire de séance : Olivier JONQUIERE

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint. Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 9/02/2023

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents. (NB : arrivée de Stéphane COLOZZI à 18h02 et de Marie-José HOUDRY à 18h03, après l'adoption du procès-verbal)

Demandes de scrutin particulier : non

Ordre du jour :

2023270301 - Délibération règlement intérieur commune de Branne

2023270302 - Délibération convention écosuite- SDEEG

2023270303 - Délibération règlement du cimetière

2023270304 - Délibération règlement marché municipal

2023270305 - Délibération statuts du collège de Branne

2023270306 - Délibération passage M57

2023270307 - Délibération amortissement fonds de concours CDC quais/cales 2019

2023270308 - Délibération baux communaux

2023270309 - Délibération modification tarif école

2023270310 - Délibération redevance occupation domaine public télécommunication

2023270311 - Finances 2023

2023270312 - Questions diverses

2023270301 Délibération règlement intérieur Commune de Branne

Mme le maire soumet au conseil le règlement intérieur de la commune de Branne, le conseil l'approuve à l'unanimité.

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES	Abstentions	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 20232703201 est adoptée à l'unanimité

Arrivée de Stéphane Colozzi à 18h02

2023270302 Délibération Convention Écosuite - SDEEG

Mme le maire propose d'adhérer à la convention écosuite avec le SDEEG, l'ensemble du conseil approuve

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI		Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023270302 est adoptée à l'unanimité

Arrivée de Marie José Houdry à 18h03

2023270303 Délibération Règlement Cimetière

Mme le maire donne la parole à Véronique PARSAT qui explique qu'elle a repris tout le règlement du cimetière car il manquait des articles pour un bon fonctionnement.

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY		Pour : 11 Contre : Abstention : 0 La décision 2023270303 est adoptée à l'unanimité

2023270304 Délibération Règlement Marché Municipal

Mme le maire donne la parole à Olivier JONQUIERE qui explique que le règlement n'avait pas été revu depuis 2012

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY	Abstentions	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : La décision 2023270304 est adoptée à l'unanimité

2023270305 Délibération Statuts Collège de Branne

Mme le maire soumet au conseil les nouveaux statuts du collège de Branne, elle propose que Laetitia GUEDES-FERNANDES sera titulaire et Marie-Christine FAURE suppléante.

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY	Abstention	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : La décision 2023270305 est adoptée à l'unanimité

2023270306 Délibération Passage M57

Mme le maire propose le passage au M57 obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY		Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023270306 est adoptée à l'unanimité

2023270307 Délibération amortissement fonds de concours CDC
Quais/Cales 2019

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES- JONQUIEREPARSAT- GERVILLE REACHE-HENRY- BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY		Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023270307 est adoptée à l'unanimité

2023270308 Délibération Baux communaux

Mme le maire présente les baux communaux, le conseil à l'unanimité décide de ne pas les modifier.

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY		Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023270308 est adoptée à l'unanimité

2023270309 Délibération modification tarifs école

Mr Colozzi interpelle le conseil municipal et alerte sur le fait que les Brannais souffrent de 2 augmentations consécutives. La question de la cantine à 1 euro est en cours d'étude.

Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES -HOUDRY	Abstentions COLOZZI	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 La décision 2023270309 est adoptée à la majorité

2023270310 Délibération redevance occupation domaine public
télécommunication

Mme le maire propose au conseil la redevance occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, le conseil l'approuve à l'unanimité.


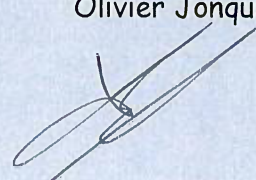
Pour	Contre	Sens du Vote
FAURE - NICOINE -GUEDES FERNANDES-JONQUIERE- PARSAT-GERVILLE REACHE- HENRY-BARAT-OLIVARES COLOZZI -HOUDRY		Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 La décision 2023270310 est adoptée à l'unanimité

2023270311 Finances 2023

Léo GERVILLE-REACHE explique que pour 2023 il y aurait un seul bulletin municipal dans lequel il y aurait un calendrier du mois août 2023 à août 2024 qui remplacerait l'agenda.

2023270312 - Questions diverses

Aucune question.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
M.C FAURE 	Olivier Jonquière 

Certifié affiché le 11/04/2023

MC Faure, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20230411-2703223-AU
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023